

LOI N° 2007-07 DU 26 JUIN 2007

Portant autorisation de ratification de l'Accord signé entre la Banque Islamique de Développement et les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique et portant création de la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (SIFC).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 11 juin 2007,

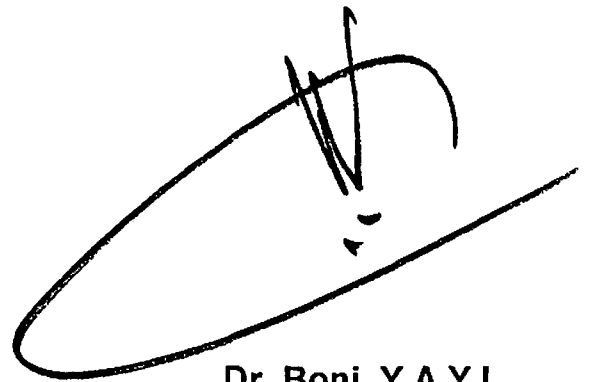
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord portant création de la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce signé le 04 octobre 2006 entre la Banque Islamique de Développement et les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

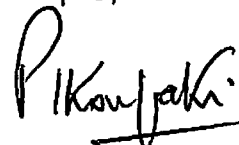
Fait à Cotonou, le 26 juin 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



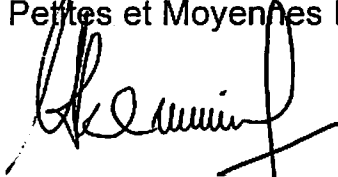
Dr Boni Y A Y I

Le Ministre d'Etat chargé de l'Economie,
de la Prospective, du Développement
et de l'Evaluation de l'Action Publique,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce,
et des Petites et Moyennes Entreprises,



Grégoire AKOFODJI.-

Le Ministre des Finances,



Soulé Mana LAWANI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MMICPME 4 MF 4
MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCOMB-DGSCT-INSAE-IGE 4BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP
2 1 JO 1.